

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 24 JUILLET 2025



SIGNATURE DE L'AVENANT N°21 : UNE AVANCÉE MAJEURE POUR L'ACCÈS AUX SOINS ORTHOPHONIQUES

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de la signature, mercredi 23 juillet 2025, de l'avenant n°21 à la convention nationale des orthophonistes. Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, cet accord constitue une avancée majeure pour la profession et illustre la qualité du dialogue conventionnel porté par la FNO, en concrétisant plusieurs engagements structurants issus des travaux lancés à la suite de l'avenant n°20.

À ce titre, l'avenant n°21 marque une nouvelle étape dans la reconnaissance du rôle et de la place des orthophonistes au sein du système de santé, en apportant des réponses concrètes aux besoins d'amélioration de l'accès aux soins, de visibilité du métier et de simplification des pratiques.

Dans un contexte où la tension sur l'offre de soins s'aggrave, la généralisation du dispositif de la Plateforme de Prévention et de Soins en Orthophonie (PPSO) constitue l'une des mesures phares de cet avenant. Issu des travaux menés dans le cadre des groupes de travail engagés à la suite de l'avenant n°20, ce dispositif, créé par la profession, permettra à un plus grand nombre de patients, notamment en situation de besoin urgent, de bénéficier rapidement d'un premier contact avec un orthophoniste. En reconnaissant pleinement ce rôle de régulation et d'orientation, cette avancée conventionnelle acte la place essentielle de la profession dans les parcours coordonnés et la prévention des ruptures de prise en charge.

L'avenant n°21 introduit également des avancées concrètes attendues de longue date : simplification des démarches administratives avec la suppression de la DAP post bilan de renouvellement, valorisation des réunions de coordination en milieu scolaire, reconnaissance de l'action de prévention en maternelle (DP20) et révision de la nomenclature afin de mieux refléter la réalité des pratiques professionnelles.

Au-delà de ces mesures immédiates, cet avenant ouvre des perspectives stratégiques : meilleure traçabilité des actes, réflexion sur les actes sans présence du patient, expérimentation des séances post bilans de prévention et d'accompagnement ... Autant de chantiers que la FNO continuera de porter pour faire évoluer notre cadre d'exercice au service des patients.

Avec cet avenant, l'orthophonie gagne en visibilité, en pertinence et en capacité d'action face aux besoins croissants de la population. La FNO invite les pouvoirs publics à inscrire ces avancées dans une dynamique plus large de reconnaissance et de soutien aux professionnels de santé, pour garantir un accès effectif aux soins sur l'ensemble du territoire.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61